

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 MARS 2007

Nombre de conseillers en exercice

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

DEMISSION D'UN CONSEILLER :

Monsieur le Maire informe son conseil que Monsieur Vaslier Jacky conseiller municipal a donné sa démission par courrier en date du 8 mars dernier qui a été transmis à Monsieur le Sous-préfet.

Par courrier en date du 21 mars 2007, Monsieur le Sous-préfet indiquait que l'assemblée délibérante fonctionnerait avec 11 membres.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Monsieur Gavaret Paul, doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2006. Le conseil constate que toutes les opérations en recettes, en dépenses, les restes à réaliser, les résultats de l'année 2005 ont bien été intégrés dans le compte administratif 2006 et décident d'approuver le compte administratif 2006 qui fait apparaître les résultats suivants :

| | |
|----------------------------|---------------|
| Excédent de fonctionnement | 398 883.21 € |
| Excédent d'investissement | 132 700.90 € |
| Restes à réaliser 2006 | 110 000.00 €. |

VOTE DES TAXES MUNICIPALES 2007

Monsieur le Maire présente l'état 1259 présentant le produit fiscal réalisé par les trois taxes pour l'année 2007 qui se décompose comme ceci :

| NATURE TAXE | BASE IMPOSABLE | TAUX | PRODUIT FISCAL |
|---------------------|----------------|------------------------|---------------------|
| Taxe d'habitation | 934 000.00 € | 13.02 % | 121 607.00 € |
| Taxe foncière | 555 800.00 € | 23.01 % | 127 890.00 € |
| Taxe foncière non B | 51 800.00 € | 54.08 % | 28 013.00 € |
| | | Produit fiscal attendu | 277 510.00 € |

Les compensations sur ces taxes pour 2007 s'élèveront à 30 470.00 €.

Après avoir entendu ces informations, les membres du conseil à l'unanimité décident de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, foncière et foncière non bâti pour 2007.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 et affectation des résultats 2006

Le conseil municipal vote le budget primitif 2007 et affecte les résultats de la manière suivante :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Répartition sur exercice 2007 | |
| Investissement report excédent | 132 700.90 € |
| Fonctionnement report excédent | 288 883.21 € |
| Investissement excédent capitalisé | 110 000.00 € |

PLACEMENT FINANCIER

Le conseil décide de placer une somme sur un compte à terme.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec la Trésorerie et à engager ce placement.

VENTE TERRAINS

La commune de Quiers est propriétaire d'un terrain cadastré ZI N°176 d'une superficie de 3021 m². Des riverains souhaiteraient en acquérir 1100 m² et le conseil doit se prononcer sur le prix à appliquer. Le conseil décide d'interroger Me Canault sur l'estimation du bien.

Un riverain des terrains cités ci-dessous souhaite les acquérir

- ZX 14 (terre agricole)
- ZX 25 1586 m² situé route d'Auvilliers en zone UC du PLU.

Le conseil décide de proposer la parcelle ZX N°14 au prix de 500.00 € et d'informer l'éventuel acheteur que l'autre terrain, considérant qu'il est en zone UC, fera l'objet d'une estimation donnée par le service des Domaines.

ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil que l'enquête publique concernant la désaffectation dans le cadre d'une aliénation du chemin N° 110 cadastré ZH N° 29 est close et donne lecture du rapport établi par le commissaire enquêteur.

Après avoir entendu ces informations, le conseil décide :

- ↳ de vendre la parcelle ZH N° 29 d'une superficie de 380 m²
- ↳ de transmettre toutes les pièces afférentes à ce dossier à Me Guy Canault.
- ↳ de charger Me Canault notaire à Bellegarde, de rédiger l'acte, de vérifier qu'il n'existe aucune servitude pour le passage de cité dans l'enquête tel qu'il est signalé dans le rapport du commissaire enquêteur
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire ou un Maire Adjoint à signer l'acte notarié.

CONSTRUCTION ECOLE

Monsieur le Maire donne des informations sur le déroulement du projet. Les demandes de subventions n'ont pas reçu d'avis favorable, le conseil doit parfaire le projet pour obtenir un projet final cohérent qui respectera les normes de l'Education Nationale, le cadre environnemental existant, le budget et les besoins réels des enseignants.

Monsieur le Maire présente l'esquisse d'un nouveau projet qui présente toute la restructuration des locaux sur un seul niveau. Le conseil à l'unanimité souhaite que la nouvelle construction ne comporte pas d'étage. Un conseiller propose d'utiliser l'espace réservé aux jeux de plein air et au terrain de tennis pour agrandir l'espace de vie des enfants, des parkings et l'espace jeux pourraient être implantés dans le terrain en face de l'école.

Une rencontre sera organisée avec le cabinet Alpha Architecture pour leur donner toutes ces informations et les aider dans la formulation du projet.

DEVIS

Monsieur le Maire présente plusieurs projets qui ont fait l'objet de demandes de devis pour différents travaux ou achats et qui sont inscrits au budget primitif 2007.

Eclairage public lotissement place du cèdre, remise en état de l'existant et éclairage du nouveau jardin au centre du lotissement

Changement de 12 lanternes et de deux candélabres avec leurs socles et pose de 3 candélabres

Le conseil retient la société Jourdain.

Calcaire allée du nouveau jardin

Le conseil retient la société Roland.

Réfection logement 325, rue de la Mairie

Monsieur Espada est retenu pour effectuer le chantier cité.

Balayeuse

Le conseil décide de retenir les Ets Méthivier et d'inclure les options balais latéraux et bac et demande que cet équipement soit livré et installé.

Panneaux avec noms de rue

Le conseil lors de précédentes réunions avait émis l'idée de débaptiser des rues telles que la rue de la Gare et la rue de Quiers. Plusieurs idées sont avancées et le conseil décide de retenir :

rue Briqueterie Zurfluh pour la rue de la Gare deviendra :

rue du Grand Orme pour la rue de Quiers deviendra (en référence à l'appellation de ce hameau retrouvée dans le cadastre et en outre dans celui de 1825).

Le conseil retient la société NADIA pour la fabrication de ces panneaux.

La mairie informera personnellement plusieurs organismes du changement de nom, La Poste, France Télécom, EDF, le service du Cadastre et fournira à chaque habitant de ces rues un extrait du registre des délibérations pour leur permettre d'enregistrer le changement d'adresse.

Chauffage église

Compte tenu de la puissance demandée pour une installation électrique le conseil opte pour une installation gaz et demande aux fournisseurs de revoir leur devis.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonies :

Le conseil municipal décide d'organiser une manifestation pour présenter les nouveaux noms de rues cités dans les paragraphes précédents et d'adjoindre à cette manifestation la présentation du blason.

Personnel communal :

Création d'un poste de rédacteur pour l'adjoint administratif en place qui vient d'obtenir une promotion.

Admission en non valeur :

La Trésorerie Générale de la Région Centre et du Loiret nous informe qu'une dette correspond à une Taxe locale d'équipement peut faire l'objet d'une admission en non-valeur, dette reconnue irrécouvrable qui représente une somme de 221.00 €. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le devenir de cette dette, le conseil donne un avis favorable pour que celle-ci soit mise en non-valeur et informera l'administration fiscale chargée de ce dossier de cette décision.

Logiciels mairie

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services signé avec la société Ségilog arrive à expiration, le conseil décide de renouveler pour une durée de 3 ans ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Conteneurs ordures ménagères :

Le service de ramassage des ordures ménagères nous signale que des conteneurs appartenant à la commune sont en mauvais état voire inutilisables par leurs agents. Le conseil municipal décide d'en racheter 2 ou 3.

Demandes diverses

Manifestation : Le groupe de Tristan Camus propose un concert le 11 mai prochain à la salle polyvalente. Ses amis musiciens s'occupent de l'organisation du concert et demande l'aide éventuelle de la commune pour le verre de l'amitié comme il a été fait lors de la dernière manifestation. Le conseil donne un avis favorable à cette manifestation.

Cours de danse country

Un professeur de danse de Chatillon Coligny demande s'il serait possible d'utiliser la salle polyvalente pour organiser une fois par mois en semaine des cours de country. Le conseil est favorable à cette démarche et charge Monsieur le Maire de rencontrer cette personne pour mettre en place le fonctionnement de cette location.

Demandes de Monsieur Chery Franck gérant de la Société PIZZA CITY

Monsieur Chery souhaite installer son véhicule les mardis à Quiers pour vendre des pizzas, le conseil propose qu'il s'installe sur le parking situé rue de la mairie à la hauteur du n° 315. Pour lui permettre de fonctionner il faut lui procurer de l'électricité. Un électricien sera consulté pour trouver un système mobile et utilisable que par le commerçant.

Commission d'appels d'offres

Monsieur Vaslier Jacky faisait partie de la commission d'appels d'offres et doit être remplacé, le conseil désigne Monsieur Gavaret Paul en tant que titulaire.

Bureaux de vote pour les élections présidentielles

Les membres du conseil mettent en place les bureaux de vote.

Le Maire,
Eric A.PETAT